# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-6-82000158

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX



62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-09.27.46



ABONNEMENT ANNUEL

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN n° 17 du 17 Juin 1982

Edition Grandes Cultures

Envoi n° 13


## BLE D'HIVER

La situation est toujours saine. Légère évolution de la septoriose mais les attaques sont toujours faibles. Souvent épillets touchés par la fusariose. Dans quelques cas jaunissements et dessèchements du feuillage (Arminda, Fidel) ou présence de brunissements sur épillets (Fidel). Les causes en sont toujours mal connues mais il ne s'agit pas de septoriose.

Aucune intervention fongicide ne se justifie plus maintenant même en situation très tardive (sauf blés de printemps).

Pucerons de l'épi, rares maintenant dans toutes les situations, fortement limités par les récentes pluies. Cnephasia présent dans de nouvelles zones mais à des niveaux particulièrement faibles.

## COLZA D'HIVER

Quelques attaques de sclerotinia sont observées (Aube, Haute-Marne, Marne). Toutefois les parcelles sérieusement touchées restent l'exception. Nous rappelons qu'actuellement les méthodes de lutte sont encore à l'étude.

## POIS DE PRINTEMPS

Les vols de la tordeuse du pois se sont intensifiés depuis ces derniers jours. Toutefois les captures, dans les pièges sexuels restent très moyennes.

Une intervention peut être réalisée dans les prochains jours. Ces applications ne sont conseillées que dans les zones où la culture du pois est maintenant ancienne (plus de 5 à 6 ans). Utiliser de préférence des spécialités à base de diéthion (1000 g/ha) ou phosalone (600 g/ha).

En culture à forte végétation (notamment variété Amino) et présence de botrytis sur feuilles basses, il peut être nécessaire de compléter l'intervention insecticide par une spécialité amenant BMC + manèbe.

## POMME DE TERRE

La situation est toujours très saine. Le mildiou n'a pas encore été observé en culture.

Dans l'immédiat les applications doivent se limiter uniquement à des renouvellements dans les quelques situations où la dernière protection a pu être lessivée par les pluies orageuses (total des précipitations supérieur à 20 mm). Utiliser de préférence des produits de contact.

## PUCERON DE LA BETTERAVE

Les cultures ont maintenant dépassé le stade de sensibilité à la jaunisse (8 à 10 feuilles). Présence de nombreux prédateurs. Arrêter toute protection.

**MAIS**

## LES PYRETHRINOIDES LIQUIDES CONTRE LA PYRALE DU MAIS

(Note établie conjointement par l'Association de Coordination Technique Agricole, l'Association Générale des Producteurs de maïs, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Service de la Protection des Végétaux.)

-------

Seules sont autorisées à la vente, pour lutter contre la Pyrale du maïs, des spécialités en formulation granulée

Celles-ci présentent, généralement, une efficacité satisfaisante mais nécessitant le recours à des moyens appropriés d'application (tracteur-enjambeur, appareils aériens, etc...) dont la mise en oeuvre entraîne de sérieuses difficultés (rentabilité des investissements, organisation des chantiers, conditions d'application, etc...).

Ce choix de formulation trouve sa justification dans la recherche d'une rémanence d'action suffisante et d'une toxicité limitée à l'égard de l'homme et de l'environnement.

En 1979, des tests ont été réalisés en plein champ visant à étudier l'intérêt pratique de spécialités à base de pyréthrinoïdes sous formulation liquide dans la lutte contre la Pyrale du maïs. De tels produits, appliqués à un stade suffisamment précoce du maïs (1,20 m de hauteur) pour permettre le passage d'un pulvérisateur classique ont présenté une bonne efficacité sur Pyrale ainsi que sur Metopolophium dirhodum, espèce de pucerons dont les populations avaient pullulé.

Au cours des deux années suivantes, de nombreux essais ont été mis en place permettant de conclure à une efficacité satisfaisante de ces produits sur Pyrale ; ils ont mis aussi en évidence le risque que faisait encourir leur application de voir se développer les populations d'une espèce de pucerons : Rhopalosiphum padi.

C'est ainsi qu'en 1980, sous l'effet de conditions climatiques particulièrement favorables au maintien de cette espèce au mois d'août, on a pu observer leur pullulation dans plusieurs régions françaises (Alsace, Auvergne, Bassin Parisien, Centre, Franche-Comté, Poitou...), principalement dans les parcelles traitées avec des spécialités à base de Pyréthrinoïdes liquides.

En 1981, le même phénomène a pu être à nouveau observé fin Juillet, quoique beaucoup moins fréquemment du fait d'une régression naturelle des populations. Ceci traduit bien, cependant, le caractère latent d'un tel déséquilibre.

Les causes inhérentes au développement des populations de Rhopalosiphym padi à la suite d'une application de ces produits n'ont pu être scientifiquement établies. Une des explications pourrait être leur action à l'égard de la faune auxiliaire (coccinelles, syrphes, chrysopes, microhyménoptères).

Outre la forte nuisibilité de ce puceron qui peut provoquer une perte de récolte s'élevant à plusieurs dizaines de quintaux à l'hectare, la capacité à passer d'une espèce céréalière à une autre (blé, maïs, orge...) et à transmettre le virus de la jaunisse nanisante de l'orge, ainsi que l'ampleur des superficies intéressées, conduisent à être légitimement inquiet.

Malgré l'intérêt certain que ces spécialités offrent dans la lutte contre la pyrale dont les populations ont fortement progressé au cours de ces dernières années occasionnant des pertes de rendement importantes, les agriculteurs doivent être conscients des risques qu'ils encourent, ou font encourir aux cultures voisines, du fait de l'utilisation des pyréthrinoïdes en formulation liquide.

C'est pourquoi, la solution consistant à faire appel aux spécialités en formulation granulée, qui permet de garantir une bonne protection contre la Pyrale sans risquer d'induire de tels déséquilibres, nous paraît être la seule recommandable, et cela malgré les difficultés d'application déjà mentionnées.

**REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78**

**Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. SONDEY**
**Commission Paritaire de Presse N 529 AD**